

LE CDOS 21, POURQUOI FAIRE ?

Fédérateur et représentatif du sport associatif départemental, le Comité Départemental Olympique et Sportif de Côte-d'Or est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, dans les affaires sportives du département. Il intervient ainsi en permanence aux côtés du Conseil Général de la Côte-d'Or et des services déconcentrés de l'État représentant le Ministère en charge des Sports. Dans le cadre d'une politique sportive départementale, le rôle du CDOS 21 est de défendre le sport en général et ses valeurs éducatives et sociales en qualité de partenaire du Conseil Général, de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et du Conseil régional de Bourgogne.

FONCTIONNEMENT DU CDOS

Une nouvelle équipe autour d'un projet associatif au service des 51 Comités départementaux affiliés

- Des élus

Lors de l'Assemblée Générale du 13 mars dernier, **Bernard TERMELET** a été élu président du CDOS à l'unanimité. [Consultez l'équipe dirigeante du CDOS 21.](#)

Jacques BERTHET, Secrétaire Général a présenté [le plan de développement du CDOS 21](#) pour la fin de l'olympiade.

- Des salariées

Le CDOS 21 a recruté à temps plein **Anne-Gaëlle POMPE** en emploi d'avenir depuis le 11 février 2014 pour le poste de secrétariat. Elle épaula Audrey MARTIN, l'agent de développement.

FINANCES

Campagne CNDS 2014

- Quelques chiffres

	2013 (dossiers financés uniquement)		2014	
	CD	Clubs	CD	Clubs
Nombre de dossiers	48	328	50	325 dont 2 via e-subvention
Enveloppe budgétaire	257 708 €	582 586 €	Objectif : < 299 951 €	Objectif > 500 343 €

- Calendrier 2014

La **commission territoriale du CNDS** aura lieu le **mercredi 18 juin 2014**. Elle validera les propositions de la DDOS 21. Vous recevrez les notifications fin juin, et la mise en paiement s'effectuera courant juillet 2014.

Fonds d'Aide à l'Acquisition de Matériel Sportif pour les Comités Départementaux du Conseil Général de la Côte-d'Or (FAAMS)

Il reste des crédits pour cette aide à l'acquisition de gros matériel sportif destinée à favoriser et à améliorer la pratique sportive pour les clubs et les athlètes de Côte-d'Or (entraînements et compétition).

Seuil minimal : 1 500 € TTC / Montant total des dépenses plafonné à 15 000 € TTC.

Taux de subvention : 50 % du coût TTC. [En savoir plus](#)

LES SERVICES PERMANENTS DU CDOS

Le Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles de Côte-d'Or (CRIB)



Le CDOS 21 est labellisé CRIB depuis juillet 2004. Son objectif est d'offrir aux associations sportives un premier niveau d'information (via la [lettre d'information du CRIB](#)) et de conseil en matière administrative, comptable, juridique, de gestion, de la Convention Collective Nationale du Sport, de l'emploi sportif.

Le CRIB s'est construit au fil des années un réseau de partenaires institutionnels et privés qui lui permet d'orienter si nécessaire vers d'autres interlocuteurs.

Votre interlocutrice est Audrey MARTIN, au 09.63.06.66.36 ou crib-21@orange.fr.

La formation en secourisme : [En savoir plus](#)

La formation comptabilité avec le logiciel C.A.S.I.C.O : [En savoir plus](#)

LES ACTIONS PONCTUELLES

Le Prix Maurice GUICHARD 2014 : [En savoir plus](#)

Le Label Développement Durable, le Sport s'engage : [En savoir plus](#)